

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29/09/2014

COMpte Rendu Sommaire

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt trois septembre, s'est assemblé au Foyer du Centre Educatif et Culturel d'Yerres sous la Présidence de Nicolas DUPONT-AIGNAN.

ETAIENT PRÉSENTS

Nicolas DUPONT-AIGNAN, Romain COLAS (de 20 h 15 à 21 h 15 avant les votes), Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Michaël DAMIATI, Olivier CLODONG, Valérie RAGOT, Patrick BERNARD, Jacky GERARD, Annie FONTGARNAND, Eric ADAM, Damien ALLOUCH, Clarisse ANDRE, Françoise BALU, Gaëlle BOUGEROL, Gérard BOUTHIER (à partir de 22 h 00 avant le vote du point numéro 9), Dominique BRUGUERA, Yolande BUFQUIN, Gilles CARBONNET, Christophe CARRÈRE, Dominique CHEMLA, Chloé DELCROIX, Marie-Hélène EUVRARD, Paule FONTANIEU, André CANAS, Jean-Claude FRAVAL, Michelle GABIGNON, Claire JAMROZ, Nicole LAMOTH, Stéphane LEMÉE, Jean-Claude LE ROUX, Pascal MICHELANGELI, Dominique MONGE-MANTAL, Dominique MORIN, Dominique RENONCIAT, Michel ROUSSEAU, Lionel SENTENAC, Christine SCELLE-MAURY, Khadidja SEDDIKI (jusqu'à 22 h 20 avant le vote du point 16), Martine SUREAU, Jean-Gilles SZYJKA, Philippe WELSCH.

POUVOIRS

Romain COLAS donne pouvoir à Damien ALLOUCH (à partir de 21 h 15 avant les votes)
Georges PUJALS donne pouvoir à Patrick BERNARD,
Marie-Françoise ARTIAGA donne pouvoir à Nicole LAMOTH,
Marc NUSBAUM donne pouvoir à Christine GARNIER,

ABSENTS

Jacqueline FARGUES,
Gérard BOUTHIER (de 20 h 15 à 22 h),
Catherine DEGRAVE,
Marie-Thérèse DONZEAU
Khadidja SEDDIKI (de 20h à 20h45 puis de 22h20 à 23h15)

SECRETARE DE SEANCE

Lionel SENTENAC

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale

Un dossier est remis ce jour à chaque élu concernant le projet de schéma régional présenté par le préfet de la région Ile-de-France le 28 août 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

FORÊTS DE SÉNART ET DE LA GRANGE

Lors du Conseil communautaire du 30 juin dernier, nous avons échangé sur les décisions de l'ONF de ne plus assurer le Oramassage des déchets en forêts de Sénart et de La Grange, à compter du 15 juin, suite à la décision du Conseil général de réduire de 100 000 € son aide annuelle pour l'entretien des forêts domaniales. Il a été demandé au groupe de travail des élus référents en charge des forêts de réfléchir à un plan d'actions, en lien avec le gestionnaire des massifs forestiers.

Une première réunion du groupe de travail s'est tenue, sous la présidence de Romain COLAS et de Patrick BERNARD, le 11 juillet.

L'été a été mis à profit pour appréhender les modalités actuelles d'entretien des forêts, tant sur le plan technique, que financier. Dans ce laps de temps, il convient de souligner que certaines communes ont mis en place des dispositifs de collecte en régie.

Une deuxième rencontre est organisée le lundi 20 octobre prochain. Celle-ci sera élargie aux autres agglomérations et communes limitrophes de Sénart. Il s'agira de présenter le bilan technique et financier de la propreté des forêts et de replacer cette problématique dans le contexte plus général de l'articulation des politiques de l'ONF en matière de sylviculture et d'accueil du public. Enfin, il s'agira de partager des pistes de réflexion pour conserver « propres » nos forêts.

TRANSPORTS

Une nouvelle réunion du groupe de travail « transports » est programmée le mardi 14 octobre. Un retour sur le Comité de ligne du RER D du 10 juillet sera donné. Il sera également abordé la question des bus, afin de mieux cerner les attentes des communes.

RN 19

Le Conseil général du Val de Marne a confié au cabinet Systra une étude sur le système de transport de l'axe RD 19-RN 19. Cette étude vise à établir un diagnostic de l'existant et à recueillir les attentes et projets des acteurs du territoire.

TRAVAUX

Travaux de l'été :

BIBLIOTHÈQUE D'EPINAY SOUS SÉNART

Rénovation du premier étage et de la salle des contes.

CONSERVATOIRE DE BRUNOY

Rénovation des 3 dernières salles de cours et du couloir au premier étage.

CONSERVATOIRE DE BOUSSY

Travaux d'entretien et de mise en conformité

PPI

BIBLIOTHÈQUE DE BRUNOY

L'Avant-Projet Définitif (APD) sera validé lors du présent conseil communautaire. Le dossier Projet (PRO) sera finalisé fin octobre 2014. L'échéancier est tenu, avec une notification des marchés de travaux en Mai 2015 et une ouverture au public en septembre 2016.

MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE

L'ancien projet sera abandonné lors du présent conseil communautaire. Un programmiste a été désigné et les premières réunions de travail vont avoir lieu à partir de début octobre 2014.

SERVICES A LA POPULATION

PISCINES

POINT SUR LES RECETTES

A fin août et malgré une saison estivale morose, la société Vert-Marine a enregistré une hausse sur ses recettes par rapport à 2013 :

- Piscine Pierre de Coubertin + 83 % (892 k€ contre 488 k€)
- Piscine des Sénarts + 29 % (283 k€ contre 219 k€)

La piscine de Brunoy a enregistré une baisse de 31 % (60 k€ contre 87k€).

Cette baisse est enregistrée uniquement sur l'été.

SPECTACLES

Au 15 septembre, 25 139 places ont été vendues, soit un taux de remplissage de 51,01%, supérieur à l'année dernière à la même période (49,24%).

2 382 abonnements souscrits, soit + 24,87% par rapport à la saison 2013/2014 (1 587) pour 12 637 places vendues (8 063 - saison précédente).

SALON DES ARTISTES DU VAL D'YERRES

La 3^e édition a eu lieu à la ferme de Boussy-Saint-Antoine du samedi 13 septembre au dimanche 28 septembre. 61 artistes ont exposé salle Jacques Chamaillard.

BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques du Val d'Yerres participent du 8 au 15 octobre à la Fête de la science et organisent, autour du thème de la cristallographie retenu cette année, des conférences poétiques, des ateliers scientifiques et des ateliers multimédias dont le programme figure en bonne place sur essonne.fr. 3 800 € de subvention ont été attribués à ces actions labellisées « Fête de la science » pour un budget total de 7 500€.

EXPOSITION CAILLEBOTTE

Du 5 avril au 20 juillet derniers, 112 870 visiteurs sont venus admirer les œuvres de Gustave Caillebotte à la Ferme Ornée. Plus de la moitié 61 725, soit 54,69 % étaient issus du Val d'Yerres (28 900 Yerrois) dont certains sont venus plusieurs fois, seuls, en famille ou entre amis. Plus de 10 000 visiteurs sont venus de l'étranger.

154 créneaux des 164 proposés au jeune public ont été occupés : 119 conférences à destination du public scolaire des écoles élémentaires du Val d'Yerres ont été réalisées les matins d'ouverture de l'exposition Caillebotte. 35 pour Brunoy, 5 pour Crosne, 6 pour Quincy, 8 pour Boussy-Saint-Antoine et 65 pour Yerres. 35 créneaux ont été attribués à des maternelles, collèges, lycées, centres de loisirs de Brunoy, Crosne et Yerres qui étaient demandeurs. Les conférenciers en charge de ces visites consacraient 20 minutes à l'histoire de la propriété et 40 minutes à l'exposition des 42 toiles de Gustave Caillebotte. 4 classes ont été reçues par matinée. Des livrets-jeux adaptés aux cycles 2 et 3 ont été remis à chaque élève participant offrant la possibilité de poursuivre en classe ou à la maison une approche approfondie ou plus personnelle de l'œuvre du peintre.

CINÉMA

Les prochaines séances de cinéma mobile ont été programmées avec « Samba » le 24 octobre à Crosne et les « Boxtrolls » le 31 octobre au Théâtre de la Vallée de l'Yerres.

CONSERVATOIRES

RENTREE SCOLAIRE 2014-2015

Au 22 septembre, **830 réinscriptions** étaient enregistrées, **205 nouvelles inscriptions**, **205 préinscriptions** sont en cours de traitement.

Les différents enseignants partis pendant l'été ont pu être remplacés sur la base de quotité-horaires correspondant strictement au besoin du conservatoire.

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE

Point contrat de ville

La signature du Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020 est programmée sur le premier semestre 2015 conformément à une circulaire du Premier Ministre en date du 30/07/2014 sur l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération.

L'Etat a en effet retenu trois communes du Val d'Yerres dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire : Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart.

Le 25 juillet dernier, les trois Maires ont décidé d'élaborer un contrat de ville Intercommunal commun à l'échelle du Val d'Yerres.

Les périmètres des quartiers d'habitat social ont été arrêtés par le Préfet avec chacun des Maires sur la période estivale (courriers du Préfet aux Maires en date du 27 août).

Au-delà des quartiers prioritaires, il convient à présent de définir les périmètres des « quartiers vécus » au regard des habitudes quotidiennes des habitants des quartiers prioritaires (lieux de transports, de scolarisation, d'habitat, d'emploi, de santé, d'activités culturelles et sportives, etc.) et de lancer les instances de travail qui permettront d'élaborer le nouveau plan d'action.

Val d'Yerres Prévention

Une réunion a lieu mercredi 1^{er} octobre en présence de Christine GARNIER avec le Conseil Général et l'Association pour travailler sur la prochaine contractualisation et le budget.

RESSOURCES HUMAINES

LES SORTIES :

Au CRD :

2 enseignants titulaires sont partis en retraite au 1er septembre 2014 : Elisabeth PORTE et Françoise TOUITOU CORNU.

4 enseignants titulaires ont demandé leur mutation courant septembre 2014 : Cédric JULLION, Sofia GOLOBOFF, Elisabeth GUILHAUME, Jacqueline TOUSSAINT.

2 enseignants, Corinne PROUX et Christophe PRIGENT, ont demandé une disponibilité.

4 enseignants contractuels n'ont pas souhaité voir renouvelé leur contrat : Peggy BODO, Coralie CATEL, Caroline LASNIER, Reine-Grâce OTH ESSIKE.

4 enseignants contractuels n'ont pas vu leur CDD renouvelé car avaient été recrutés sur mission temporaire sur l'année scolaire 2013/2014 : Arthur BONETTO, Pamela HURTADO, Anne-Sophie LOBBE, Roland PINSARD.

Une procédure de recrutement a été lancée pour répondre aux besoins de la nouvelle organisation du CRD : des annonces ont été publiées dans les disciplines suivantes : clarinette, violon, clavecin, éveil musical, danse jazz et danse classique.

Les candidats retenus à l'issue, ont pris leurs fonctions à partir de la semaine du 15 septembre.

LES ENTRÉES :**AU SIÈGE :**

Florence ESTEVES prendra ses fonctions le 1er octobre pour assurer la gestion administrative des assemblées au sein du service des Affaires Générales et Juridiques ; elle remplacera Stéphane BAUBY qui rejoint la DRH après avoir assuré ces mêmes fonctions pendant 7 ans.

Adoption à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président depuis le Conseil Communautaire du 30 juin 2014 (article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT HT
2014/64	07/07/2014	Déclaration sans suite, pour motif d'intérêt général, relative à l'appel d'offres ouvert concernant les travaux de la Maison des Arts	***
2014/65	01/07/2014	Accord-cadre relatif à l'achat de matériel informatique et de logiciels.	150 000,00 € maximum sur la durée du marché
2014/66	04/07/2014	Convention pour la représentation de spectacle et animations Bertrand Nzoutani-mise à disposition d'un spectacle Mbongui conclue avec l'association L'ART EN LIBERTE (Bibliothèque Jean de la Fontaine à Quincy-sous-Sénart	500,00 € (non assujettie à la TVA)
2014/67	04/07/2014	Convention de mise à disposition du domaine public conclue avec l'entreprise représentée par Monsieur Damien LAW-LONE (Piscine de Brunoy)	Redevance: 0,10 €/entrée
2014/68	04/07/2014	Convention pour la représentation d'un spectacle "Ma case créole" (spectacles et animations de Maggy Faroux), conclue avec l'association L'ART EN LIBERTE (Bibliothèque Antoine de Saint Exupéry à Quincy-sous-Sénart).	500,00 € (non assujettie à la TVA)
2014/69	04/07/2014	Convention pour la représentation d'un spectacle "Enfantilles" (spectacles et animations Anastasia Ortenzio), conclue avec l'association L'ART EN LIBERTE (Bibliothèque Antoine de St Exupéry à Quincy-sous-Sénart).	490,00 € (non assujettie à la TVA)
2014/70	11/07/2014	Avenant n°1 au contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy-sous-Sénart conclu avec la société JAMME A DOMICILE	333,67 €/mois (à titre de recettes)
2014/71	11/07/2014	Signature du contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy-sous-Sénart avec la société EXTERNALIS	254,20 €/mois (à titre de recettes)
2014/72	11/07/2014	Signature du contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy-sous-Sénart avec la société KREATEC	775,00 €/mois (à titre de recettes)
2014/73	11/07/2014	Convention de mise à disposition des églises et salles paroissiales du secteur pastoral Brunoy - Val d'Yerres	***
2014/74	21/07/2014	Avenant au contrat de cession de licence concernant le logiciel 3ème Acte (D 2011/116 modifiée par la D 2011/122), conclu avec la société DIGITICK	***
2014/75	21/07/2014	Avenant au contrat de maintenance du logiciel 3ème Acte (D 2011/115 modifiée par la D 2011/121), conclu avec la société DIGITICK	***
2014/76	22/07/2014	Marché relatif à l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants à Epinay-Sous-Sénart, conclu avec la société Val d'Oise Paysage JCM	82 043,95 €
2014/77	25/07/2014	Signature du contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy-sous-Sénart avec la société SASU SOLUTION	481,79 € par mois (à titre de recettes)
2014/78	12/08/2014	Convention entre le CIDFF de l'Essonne et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, relative aux permanences d'informations juridiques	16 200,00 € (par an)
2014/79	27/08/2014	Marchés relatifs à la distribution de divers magazines et publications sur le Val d'Yerres et certaines communes limitrophes, conclus avec la société ADREXO	lot n° 1 : 8 310,00 € maximum/an lot n° 2 : 20 242,00 € maximum/an lot n° 3 : 21 448,00 € maximum/an

2014/80	29/08/2014	Contrat de télésurveillance n° 681062014 (détection d'alarmes-transmission) concernant le Théâtre de la Vallée de l'Yerres à Brunoy, conclu avec la société EPB SECURITE	330,00 € par an
2014/81	01/09/2014	Convention déterminant les conditions générales d'utilisation d'équipement sportif communautaire du Val d'Yerres, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne (SDIS).	***
2014/82	01/09/2014	Convention de mise à disposition d'une exposition du 3 novembre 2014 au 1er décembre 2014, conclue à titre gratuit avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne (bibliothèque de Quincy-sous-Sénart).	doit être assurée pour une valeur de 3 980,00 €
2014/83	02/09/2014	Contrat pour la représentation d'un spectacle « Histoires d'eau - Les cristaux » conclu avec l'association Les Mille et Une Muses - Cie Orel Arnold (Bibliothèque « Le Grenier » à Boussy-Saint-Antoine et bibliothèque Antoine de Saint Exupéry à Quincy-sous-Sénart)	600,00 €
2014/84	09/09/2014	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert intitulé « Musique allemande et italienne du XVIIème au XIXème siècle », conclu avec l'association DA PACEM (église Notre Dame à Crosne)	5 200,00 €

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DÉMISSIONNAIRE.

Le Conseil Communautaire du 8 avril 2014 a permis l'installation de l'intégralité des Conseillers Communautaires amenés à siéger au sein dudit Conseil.

Par courrier adressé à Monsieur le Président du Val d'Yerres en date du 18 août 2014, Monsieur Edouard FOURNIER a fait part de sa démission de son poste de Conseiller Communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.273-10 du Code électoral, Monsieur André CANAS est appelé à le remplacer en qualité de Conseiller Communautaire.

Décision à l'unanimité d'installer Monsieur André CANAS.

2. DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MEMBRE DE LA COMMISSION MUTUALISATION DES SERVICES, MOYENS GÉNÉRAUX, FINANCES ET PERSONNEL.

Décision à l'unanimité de désigner Monsieur André CANAS en tant que membre de la Commission Mutualisation des Services, Moyens Généraux, Finances et Personnel et ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination.

3. DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Décision à l'unanimité de désigner Monsieur André CANAS en tant que membre de la Commission Culture et Développement Economique et ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le contenu du règlement intérieur a été amendé au vu des différentes observations formulées par les conseillers communautaires lors de la précédente séance du conseil du 30 juin 2014.

Ainsi il reprend les dispositions législatives relatives à l'exercice des droits des élus locaux, et plus particulièrement ceux reconnus aux élus de l'opposition, en prévoyant l'insertion d'une tribune dans le bulletin d'information générale qui leur est exclusivement dédié, et les conditions d'usage d'un local qui leur sera mis à disposition.

Des modifications ont été également apportées au niveau du troisième chapitre, consacré aux réunions du conseil communautaire, et notamment sur les questions orales, qui seront désormais traitées au début de chaque séance et dont la durée ne pourra excéder 30 minutes au total.

Décision à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur ci-annexé.

5. COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : FIXATION DES BASES DE COTISATION MINIMUM

Les redevables de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement.

En application de l'article 1647D du code général des Impôts, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique peuvent sur délibération, établir cette cotisation minimum à partir d'une base dont le montant est fixé selon un barème, établi en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes.

L'article 76 de la loi 2013-1278 portant loi de finances 2014 est venu modifier le barème existant en passant de 3 à 6 tranches d'imposition.

Pour mémoire, la base d'imposition à la cotisation minimum applicable sur le Val d'Yerres s'élevait à 1665€ en 2013, quelque soit la tranche d'imposition.

La modification du barème s'est traduite par la création de 2 nouvelles tranches d'impositions pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 10 000€ ou 32 000€, pour lesquelles la base d'imposition est désormais plafonnée, respectivement à 500€ et 1 000€. Ainsi plus de 1700 entreprises ont vu leur base et donc leur cotisation diminuer en 2014, avec pour corollaire une diminution de base de CFE d'environ 1,7M€ pour le Val d'Yerres, soit une perte de recettes de 430 000€.

Dans un contexte budgétaire contraint, afin de compenser dès 2015 cette perte de ressources fiscales, il est possible d'ajuster les bases d'imposition des 4 dernières tranches sur délibération du conseil communautaire.

Décision à l'unanimité de fixer le montant minimum des bases à compter de l'exercice 2015 selon les modalités suivantes :

Montant du chiffre d'affaires	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000€	500€
Supérieur à 10 000€ et inférieur à 32 600€	1 000€
Supérieur à 32 600€ et inférieur à 100 000€	2 100€
Supérieur à 100 000€ et inférieur à 250 000€	3 500€
Supérieur à 250 000€ et inférieur à 500 000€	5 000€
Supérieur à 500 000€	6 500€

6. SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE : CONSULTATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICE LOCAUX ET CHOIX DU MODE DE GESTION

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) de l'eau potable de la commune de Boussy-Saint-Antoine arrivera à son terme le 31 décembre 2015. Le délégataire actuel est la société Lyonnaise des Eaux, qui dispose d'une agence à Montgeron.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 26 septembre 2014, a rendu un avis favorable concernant la passation d'un nouveau contrat de délégation.

Au regard de cet avis et du rapport de présentation annexé, le Conseil Communautaire doit désormais se prononcer sur le principe de délégation de service public, conformément à l'article 1411-4 du CGCT.

Décision à l'unanimité d'approuver le principe de renouvellement de délégation pour le service d'eau potable de Boussy-Saint-Antoine et d'autoriser le Président à lancer la procédure de délégation de service public correspondante conformément aux articles 1411-1 à 1411-18 du CGCT et à signer tous les documents s'y rapportant.

7. MÉDIATHÈQUE DE BRUNOY : APPROBATION DU COUT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX AU STADE DE L'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ (APD).

Afin de lancer le projet de rénovation et l'extension de la médiathèque de Brunoy, situé 2 rue Philisbourg, un marché de Maîtrise d'Œuvre à procédure adaptée restreinte, relatif à la rénovation et l'extension de la médiathèque de Brunoy a été attribué au groupement conjoint, constitué du mandataire BASALT Architecture et du cotraitant CAP INGELEC, pour un montant de 175 189,50 € HT sur la base d'un montant de programme de 1 844 100 € HT (Valeur février 2013).

Ce marché a été dévolu sur la base d'un taux de rémunération de 9,50 % (pour les études avant travaux, l'option OPC n'ayant pas été retenue).

Le nouvel équipement totalisera 1 036 m² correspondant aux surfaces existantes du bâtiment en RDC c'est à dire la médiathèque actuelle (500 m²), l'office de tourisme, une salle de réfectoire et son office et les locaux techniques. S'y ajoutent une extension au niveau de la façade principale pour le hall d'entrée et une extension au niveau de la cour pour les espaces publics.

Le coût des travaux est évalué à 1 993 163 € H.T, dont une partie (133 000€ HT) sera prise en charge par la ville de Brunoy du fait de l'occupation des niveaux 1 et 2 du bâtiment. Par conséquent, la rémunération du maître d'œuvre s'élèvera à un montant de 189 350,49 € HT (pour la mission de base).

Décision à l'unanimité d'approuver l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 993 163 € HT et d'autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subventions concernant le projet de rénovation et d'extension de la bibliothèque de Brunoy au taux maximum auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

8. RÉNOVATION ET EXTENSION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUTAIRES : AUTORISATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DE DÉPOSER LA DEMANDE DE CONSTRUIRE UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE DE BRUNOY.

Par décisions n° 2013/175 et n° 2013/181 des 10 et 17 octobre 2013 le marché de Maîtrise d'Œuvre à procédure adaptée restreinte, relatif à la rénovation et l'extension de la médiathèque de Brunoy a été attribué au groupement conjoint, constitué du mandataire BASALT Architecture et du cotraitant CAP INGELEC, pour un montant de 175 189,50 € HT. Au regard du coût définitif des travaux précédemment approuvé par la présente assemblée, le montant dudit marché est porté à 189 350,49 € HT.

Décision à l'unanimité d'autoriser le Président à déposer la demande d'autorisation de construire un établissement recevant du public (ERP) pour la rénovation et l'extension de la médiathèque de Brunoy, d'autoriser le Président à déposer la demande des permis de construire pour la rénovation et l'extension de la médiathèque de Brunoy et d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

9. MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISÉ D'ŒUVRE RELATIF À LA CRÉATION DE LA MAISON DES ARTS À EPINAY-SOUS-SÉNART.
APPROBATION DE L'AVENANT N°2 FIXANT LES MODALITÉS DE RÉGULARISATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N°51/2011.

Par délibérations n° 2010-115 / 2010-115 bis du 9 décembre 2010 et 2011-68 du 3 octobre 2011, le Conseil communautaire a autorisé la signature du marché n°51/2011 avec le groupement SERERO ARCHITECTES - URBANISTES, sur la base d'un taux de

rémunération de 11,70%, soit 638 820,00 € HT pour la mission de base, et sur la base d'un taux de rémunération de 1,40 %, soit 76 440,00 € HT, pour la mission complémentaire.

Par délibération n°2012-24 du 31 mai 2012 autorisant la passation de l'avenant n°1 fixant l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à 5 725 690,00 € et le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 669 905,00 € HT (valeur mai 2011 mois MO) concernant la mission de base et 80 159,66 € HT (valeur mai 2011) pour la mission complémentaire OPC.

Il s'avère qu'un avenant est nécessaire pour entériner la régularisation de prestations complémentaires effectuées par le mandataire et ses cotraitants. Ces prestations complémentaires exécutées lors des études de maîtrise d'œuvre concernent :

Les Etudes complémentaires relatives au dévoiement des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées du parking et des logements pour un montant de5 000 € HT

La Reprise du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) suite à l'évolution du programme et la déclaration sans suite du premier appel d'offres pour un montant de5 000 € HT

La Révision du dossier d'esquisse et études techniques de faisabilité suite au changement de municipalité pour un montant de13 000 € HT

Le montant du présent avenant n°2 est de :23 000 € HT

Le nouveau montant du marché passe ainsi à **692 905 € HT**, soit une augmentation de 8,46 %

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Christine SCALLE-MAURY, Pascal MICHELANGELI, André CANAS, Chloé DELCROIX) d'approuver les termes de l'avenant n°2 ci-annexé fixant le montant à régler au maître d'œuvre et ses cotraitants, d' autoriser le Président à passer ledit avenant avec le cabinet SERERO ARCHITECTES, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre et d' autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

10. CRÉATION DE LA « MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE » À EPINAY-SOUS-SÉNART. LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Par délibérations en date des 4 octobre 2004 et 9 décembre 2010, le Conseil Communautaire a autorisé la passation du marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la salle de spectacles communautaire à Epinay-sous-Sénart.

Toutefois, la ville d'Epinay-Sous-Sénart propose un nouveau projet qui sera examiné lors du prochain bureau communautaire : la construction d'un équipement polyvalent dédié aux arts et à la culture qui sera ouvert à toutes formes d'expressions artistiques.

Cet équipement communautaire abritera, outre une salle de spectacles, un studio d'enregistrement et un studio de répétitions. Il sera ainsi complémentaire aux autres salles de spectacles du Val d'Yerres et plus largement aux équipements culturels, en offrant notamment un lieu de production pour le réseau des conservatoires de musique et de danse du Val d'Yerres.

Une étude de faisabilité a été remise par les services de la ville d'Epinay-sous-Sénart au Val d'Yerres.

Ce projet d'un montant total pour l'instant estimé à 5 725 690€ sera financé par le Val d'Yerres à hauteur de 3 750 000 €. Le montant estimé du marché de maîtrise d'œuvre étant supérieur à 207 000 € HT, la procédure du concours est obligatoire.

Décision à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Christine SCALLE-MAURY, André CANAS, Chloé DELCROIX) d'autoriser le Président à résilier le marché de maîtrise d'œuvre n° 51/2011 passé avec le cabinet SERERO ARCHITECTES, relatif à la construction de la salle de spectacles et à verser l'indemnité correspondante d'un montant de 9 110,71 € HT, d'approuver le lancement d'une nouvelle procédure de concours de maîtrise d'œuvre, en application des articles 38, 70 et 74 du Code des Marchés Publics (CMP), de fixer à 3 le nombre de candidats admis à concourir conformément à l'article 24 du CMP, de fixer le

montant des indemnités dues aux candidats ayant remis les documents complets d'études d'esquisse à 25.000 € H.T. conformément à l'article 74-III, d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents et de fixer le montant des indemnités à hauteur de 500 € H.T, pour les personnes qualifiées, membres du jury.

11. PISCINES COMMUNAUTAIRES – APPROBATION DES TARIFS

Il est nécessaire comme chaque année de délibérer sur les tarifs des piscines et les actions promotionnelles.

1. **Tarifs des Piscines**

Pour l'ensemble des piscines, il est proposé d'appliquer

- o une augmentation de 2 % (avec arrondi à la dizaine de centimes supérieure) sur l'ensemble des tarifs à l'exception des cours de natation, des animations, des locations aux collèges et lycées, des frais d'adhésion PASS, du PASS illimité enfant, des rachats de cartes et de la convention fosse/apnée,
- o une diminution du tarif carte 10 entrées espace Remise en Forme pour des raisons commerciales.

2. **Actions Promotionnelles**

Pour l'ensemble des piscines il est proposé de continuer la mise en place de l'action promotionnelle « Eté piscine » ; 10 entrées piscines achetées = 15 entrées.

Durée de l'Opération du 1^{er} Juillet au 31 août 2015. La carte achetée est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Décision à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 contre : André CANAS, Chloé DELCROIX) d'approuver les tarifs des piscines communautaires ci-annexés, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 pour l'ensemble des piscines.

12. PISCINE DE BRUNOY : AVENANT 1 AUX CONVENTIONS RELATIVES A LA CARTE JEUNE 91

La carte Jeune Essonne est un dispositif d'aide aux jeunes Essonnais de 16 à 19 ans mis en place par le Conseil Général de l'Essonne depuis janvier 2003 et utilisé par près de 75 % des jeunes de cette tranche d'âge.

Ce dispositif est destiné à favoriser l'accès au sport, à la culture, aux loisirs, à la formation et à la mobilité des jeunes Essonnais.

Décision à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1 et autoriser le Président à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

13. DÉPLACEMENT ET CRÉATION DE PORTES FAÇADE EST DU THÉÂTRE DE LA VALLÉE DE L'YERRES À BRUNOY.

Ce bâtiment construit en 2005 (ouverture le 25 juillet 2007), a maintenant plusieurs années de fonctionnement. Il ressort un problème de sécurité publique et de salubrité au droit de l'accès des artistes et des sorties de secours de la salle.

Lors des spectacles, les sorties de secours doivent être libérées pour assurer l'évacuation du public, et le positionnement actuel ne permet pas de le garantir. Aussi, il est proposé de réaliser les travaux d'amélioration nécessaires.

Décision à l'unanimité d'autoriser le Président à déposer la déclaration préalable pour le déplacement et la création de portes façade Est du Théâtre de la Vallée de Yerres et tous les documents d'urbanisme y afférent.

14. PÉPINIÈRE ET HÔTEL D'ENTREPRISES : MODIFICATION DES CONTRATS

Le Conseil Communautaire réuni en sa séance du 15 Décembre 2011 a approuvé tous les documents afférents à l'occupation du plateau pépinière d'entreprises et du plateau hôtel

d'entreprises.

Il est proposé de modifier le contrat global de services à la pépinière et le contrat d'occupation de l'hôtel d'entreprises au niveau des articles « indexation » (respectivement les articles 17 et 15 des contrats susvisés).

Certaines sociétés ont demandé à bénéficier d'une surface plus grande ou plus petite, en cours d'année. A cette occasion, il s'est avéré difficile de procéder au calcul de la nouvelle redevance, dans la mesure où l'actualisation était prévue annuellement dans le contrat de location.

Ainsi, il est proposé que ce soit le prix au m² qui soit réévalué à date anniversaire du contrat sur la base de l'indice du coût de la construction. Ce prix révisé sera la référence à prendre en compte pour le calcul de la redevance lors de toute modification de surface.

Ce changement de formulation n'a pas d'incidence financière.

Décision à l'unanimité -d'approuver la modification des articles 17 et 15 relatifs à l'indexation respectivement du contrat global de services et du contrat d'occupation de l'hôtel d'entreprises ci joints et d'autoriser le Président à passer les avenants idoines aux contrats en cours.

15. FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE, DANS LE CADRE DU FIL VERT

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres met en œuvre le programme « Fil vert », dans le cadre de sa compétence relative à l'environnement. Ainsi, elle a réalisé, sous sa maîtrise d'ouvrage directe, un certain nombre d'aménagements ou d'ouvrages : Parcs de Crosne et de Quincy-sous-Sénart, aires de jeux pour enfants, continuité de promenade piétonne, plantations... Son intervention en la matière peut également prendre la forme de fonds de concours, versés aux communes qui réalisent des opérations globales, dont un des volets porte sur la réalisation du Fil vert.

Dans ce cadre, la ville de Boussy-saint-Antoine a sollicité le Val d'Yerres. En effet, afin d'optimiser l'offre tarifaire, le programme technique et le calendrier du chantier, elle a engagé un programme global de réfection de ses voiries et circulations piétonnes. Un des volets de ce programme de travaux concerne directement le Fil vert. En effet, depuis le Vieux Pont de Boussy-saint-Antoine, vers la Boucle du Besly, la continuité du Fil vert est aujourd'hui interrompue. Il s'agit donc pour la ville, dans le même temps que les travaux de voirie qu'elle engage sur la rue du Pré saint Pierre, de réaliser les travaux de cheminement doux, dans le cadre du Fil vert.

Le coût global des travaux (voirie + Fil vert) s'établit à la somme de 178 514 € HT. Le montant sollicité auprès du Val d'Yerres, au titre du Fil vert, est de 89 254 € HT, soit 50 % du montant des travaux. Il est précisé, dans le même temps que les postes de dépenses conjoints, à savoir les installations et signalisations de chantier sont répartis à part égale entre le Val d'Yerres et la ville de Boussy-saint-Antoine.

Décision à l'unanimité d'autoriser le versement à la ville de Boussy-saint-Antoine d'un fonds de concours pour la réalisation de la continuité du Fil vert depuis le Vieux Pont, vers la Boucle du Besly, pour un montant maximum de 89 254 € HT, représentant 50 % de la dépense totale, montant duquel sera déduit la moitié de la dépense au titre des installations et signalisations de chantier.

16. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « NOUVELLES VOIES »

Dans le cadre de ses compétences en matière d'accès au droit, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres a proposé en 2013 à l'ensemble des habitants du Val d'Yerres les services d'accompagnement administratif et juridique de l'Association Nouvelles Voies.

Cette action a pris la forme de 2 permanences hebdomadaires d'une journée entière, chacune se décomposant par ½ journée d'accueil du public et ½ journée d'accompagnement des usagers sur site et de suivi de dossier. Une permanence se tient au Point d'Accès au Droit (PAD) d'Epinay-sous-Sénart au cœur du quartier La Plaine, et l'autre à l'Espace Cerçay de Brunoy situé dans le quartier des Provinciales/Hautes Mardelles.

L'objectif de ces permanences est de faciliter l'accès des habitants à des informations et consultations de nature administrative ou juridique, et plus généralement de mettre en œuvre, avec l'aide des avocats, toutes démarches pouvant les accompagner dans la défense de leurs droits, en matière de droit du travail, de droit de la famille, droit du logement, droit des étrangers, surendettement et litiges administratifs.

Ces permanences s'adressent en priorité à un public en difficulté sociale et/ou financière, n'ayant pas les moyens financiers de faire appel à un avocat ou ayant besoin d'un accompagnement spécifique.

Pour ces 2 permanences, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres verse à l'association Nouvelles Voies une subvention d'un montant annuel de 17 000 €.

La convention est reconductible tacitement chaque année à date anniversaire, sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans.

Décision à l'unanimité de renouveler pour 2014 la convention avec l'Association Nouvelles Voies, ci-annexée et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

17. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 - SIVOM

POINT REPORTE

18. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 – LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Conformément à la délibération du 21 octobre 2002, le Val d'Yerres exerce de plein droit, aux lieux et place de ses six communes membres, la compétence en matière d'eau potable. Les six contrats de concession dans ce domaine ont ainsi été transférés à la Communauté d'agglomération par voie d'avenant.

Décision à l'unanimité de prendre acte de la présentation de ce rapport, diffusé sur support numérique et communiqué à la population par voie d'affichage.

19. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS : PISCINE PIERRE DE COUBERTIN ET PISCINE DES SÉNARTS

Décision à l'unanimité d'approuver ce rapport annuel.

20. INSTALLATION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE DE TRAITEMENT DE VARENNES-JARCY.

A la suite du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de suivi de site (CSS), la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de Varennes-Jarcy est remplacée par le Commission de suivi de l'usine de traitement des ordures ménagères par compostage de Varennes-Jarcy.

Cette nouvelle Commission a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par les exploitants des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), de suivre l'activité des installations et de promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511 du Code de l'environnement.

Par courrier du 8 juillet 2014, le Préfet de l'Essonne a sollicité le Val d'Yerres pour désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger au sein de cette Commission.

Décision à l'unanimité de désigner Monsieur Patrick BERNARD titulaire et Monsieur Lionel SENTENAC suppléant afin de siéger dans le collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale ».

21. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La réussite aux concours et examens et le déroulement de carrière des personnels, l'évolution des besoins des services, impliquent de procéder à certaines modifications du tableau des effectifs.

Décision à l'unanimité de bien vouloir approuver les modifications du tableau des effectifs telles que proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15